Fiche de Données de Sécurité
PRIMAIRE TOUS SUPPORTS EDILIS

Fiche du 25/03/2019 révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: PRIMAIRE TOUS SUPPORTS EDILIS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Produit à base de polymères synthétiques en dispersion.
Usages déconseillés : Données non disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Chausson Matériaux
60 rue de Fenouillet, Centre commercial Hexagone
31140, Saint Alban, France.

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
Contact: contact@chausson-materiaux.fr
Tel: 05 61 37 37 37 Fax:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison ORFILA : numéro: +33-01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Le produit n'est pas considéré comme dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangeureux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP)

Disposition spéciales :
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Contient :

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Peut provoquer une réaction allergique
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Peut provoquer une réaction allergique
Mélange de : 5-chloro-2-méthil-4 Isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2- methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220- 239-6] (3:1)	Peut provoquer une réaction allergique

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers
Aucun ingrédients PBT/vPvB n'est présente
Autres dangers : Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange : PRIMAIRES TOUS SUPPORTS EDILIS

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥0.005 - <0.01 %	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	CAS:2634-33-5 EC:220-120-9 Index:613-088-00-6	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1,1A,1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302	x
≥0.005 - <0.01 %	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	CAS:2634-33-5 EC:220-120-9 Index:613-088-00-6	Acute Tox. 2, H330; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302	x
<0.0015 %	Mélange de : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] ET 2-METHYL-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	CAS:55965-84-9 EC:611-341-5 Index:613-167-00-5	Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1,1°,1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311, Acute Tox. 3, H331.	x

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cete fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

N.A.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : N.A.

(voir le paragraphe 4.1)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :
Eau.
Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeur et brouillards.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles :
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux :
Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations
Aucune utilisation particulière
Solutions spécifiques pour le secteur industriel
Aucune utilisation particuulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:
Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.
Protection de la peau:
L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.
Protection des mains:
Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; EN 374:

Polychloroprène - CR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min. Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,35 mm; temps de rupture> = 480min. Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.
Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur> = 0,4mm; temps de rupture> = 480min.
Protection respiratoire:
Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.
La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions
de stockage …) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.
La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.
Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I. N.A.
Mesures d'hygiène et techniques
N.A.
Contrôles d'ingénierie appropriés:
N.A.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide
Aspect et couleur: liquide blanc Odeur: caractéristique
Seuil d'odeur : N.A. pH: 7.50
Point de fusion/congélation: N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: >100 °C (>212 °F) Point éclair: N.A.
Vitesse d'évaporation : N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A. Densité des vapeurs: N.A.
Pression de vapeur: N.A. Densité relative: 1.02 g/cm3 Hydrosolubilité: Dispersible
Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A. Ce produit est un mélange
Température d'auto-allumage : N.A. Pas d'inflammation spontanée ou explosive au contact de l'air à température ambiante.
Température de décomposition: N.A.
Viscosité: 1,100.00 cPs
Propriétés explosives: == Aucun composant avec des propriétés explosives Propriétés comburantes: N.A. Aucun composant ayant des propriétés oxydantes.
Inflammation solides/gaz: N.A.

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

1,2-benzisothiazol-3(2H)- a) toxicité aiguë DL50 oral souris > 1150 mg/kg one

b) corrosion cutanée/irritation cutanée DL50 peau souris > 2000 mg/kg

DL50 oral rat > 597 mg/kg

Irritant pour la peau peau lapin Positif

1,2-benzisothiazol-3(2H)- a) toxicité aiguë DL50 oral rat = 1020 mg/kg one

CL50 L'inhalation de poussière rat = 0,50000 m/L 4h

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE220-239-6] (3:1) a) toxicité aiguë DL50 oral rat = 457mg/kg

CL50 inhalation rat = 2,36 mg/l 4h

DL50 peau lapin = 660 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE) 2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.

a) Toxicité aiguë
b) Corrosion cutanée/irritation cutanée
c) Lésions oculaires
Graves/irritation oculaire
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée
e) Mutagénicité sur les cellules germinales
f) Cancérogénicité
g) Toxicité pour la reproduction
h) Toxicité spécifique pour certains
Orane cible – exposition unique
i) Toxicité spécifique pour certains
Organe cibles – exposition répétée
j) Danger par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Informations écotoxicologiques :

Liste des composants écotoxicologiques

Quantité	Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
>=0.005 - <0.01 %	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	CAS: 2634-33-5 - EINECS: 220-120-9 - INDEX: 613-088-00-6	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 daphnie = 2,44 mg/l 48
			a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 algue = 0,37 mg/l 72
			a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson = 0,74 mg/l 96
>=0.005 - <0.01 %	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	CAS: 2634-33-5 - EINECS: 220-120-9 - INDEX: 613-088-00-6	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 daphnie = 3,27 mg/l 48
			a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 algue = 0,11 mg/l 72
			a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson = 1,6 mg/l 96
			b) Toxicité aquatique chronique : NOEC poisson = 0,21 mg/l - 28 d
			b) Toxicité aquatique chronique : NOEC daphnie = 1,2 mg/l - 21 d
			c) Toxicité pour les bactéries : EC50 Bactéries = 13 mg/l 3
<0.0015 %	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	CAS: 55965-84-9 - EINECS: 611-341-5 - INDEX: 613-167-00-5	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 daphnie = 0,12 mg/l 48
			a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 poisson = 0,22 mg/l 96
			a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 algue = 0,048 mg/l 72
			b) Toxicité aquatique chronique : NOEC algue = 0,0012 mg/l 72
			b) Toxicité aquatique chronique : NOEC poisson = 0,098 mg/l - 28 d
			b) Toxicité aquatique chronique : NOEC daphnie = 0,004 mg/l - 21 d

12.2 Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

N.A

12.4 Mobilité dans le sol

N.A

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6 Autres effets néfastes

N.A

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU
N.A.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
N.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
N.A
14.4. Groupe d'emballage
N.A.
14.5. Dangers pour l'environnement
N.A.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N.A.
Route et Rail (ADR-RID) :
N.A.
ADR-Numéro d'identification du danger : NA
Air (IATA) :
N.A.
Mer (IMDG) :
N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N.A

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (2004/42/EC) : N.A.

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail) Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Réglement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (UE)2015/830
Réglement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Réglement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)
Réglement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
N.A

Classe allemande de danger pour l'eau.
N.A

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE)
1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
Restrictions liées au produit : 40
Restriction liées aux substances contenues : Aucune

Substance SVHC :
Aucune données disponible.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
BCF: Facteur de Concentration Biologique
BEI: Indice Biologique d'Exposition
BOD: Demande Biochimique en Oxygène
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CAV: Centre Anti-Poison
CE: Communauté Européenne
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques
COD: Demande Chimique en Oxygène
VOC: Composés Organiques volatils CSA:
Evaluation de la Sécurité Chimique. CSR:
Rapport sur la Sécurité Chimique DMEL:
Dose Dérivée avec Effet Minimum DNEL:
Niveau dérivé sans effet.
DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses DSD:
Directive sur les Substances Dangereuses
EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. ES:
Scénario d'Exposition
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques. IRCCS:
Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique KSt:
Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée. LD50:
Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LDLo: Dose Létale Faible
N.A.: Non Applicable
NA: Non disponible
NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle
NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé
OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail PBT:
Très persistant, bioaccumulable et toxique
PGK: Packaging Instruction
PNEC: Concentration prévue sans effets. PSG:
Passagers
RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles. TLV:
Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH) vPvB:
Très persistant, Très Bioaccumulable.
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.